

FIGAS, votre spécialiste de la branche

Comptabilisation des primes sur les véhicules en stock

Le nombre de primes octroyées sur les véhicules a atteint un niveau record l'an dernier. Des primes, parfois élevées, ont même été versées pour des véhicules qui se trouvaient encore en stock à la fin de l'exercice. Si ces primes n'ont pas été correctement régularisées sur le plan comptable, les bénéfices présentés en 2015 risquent d'être surévalués. Andreas Kohli, FIGAS



Tant que le véhicule n'est pas vendu, les primes ne peuvent pas être comptabilisées avec effet sur les résultats.

■ Primes Euro, primes d'actions, primes d'immatriculation, primes de protection des stocks, primes démo, etc. Autant de primes qui ont abondé en 2015. Si les véhicules ont déjà été vendus et facturés en 2015, il est capital de veiller à régulariser les primes encore à recevoir à la fin de l'exercice. Les primes déjà versées sont cependant nettement plus critiques si le véhicule se trouve encore en stock à la fin de l'exercice. Tant que le véhicule n'est pas vendu, ces primes ne peuvent pas être comptabilisées avec effet sur les résultats. Dans la pratique, cela entraîne souvent des problèmes de régularisation.

Variantes de comptabilisation

Si les primes sur les véhicules sont déduites directement du stock de véhicules dans la comptabilité, il n'y a aucun problème de régularisation. Une comptabilisation correcte est toutefois exigeante et sujette à des erreurs. Cette variante est surtout utilisée par les grandes entreprises.

Mais la plupart des entreprises comptabilisent ces primes comme diminution des charges, via la compte de résultats. Si cette méthode est plus aisée, elle complique

toutefois la régularisation correcte pour les comptes annuels ou intermédiaires. Les primes doivent être déduites du stock pour la clôture. Une comptabilisation via les passifs transitoires est également possible. Cette variante présente l'avantage de pouvoir augmenter la réserve privilégiée sur marchandises.

Détermination de la rectification

Souvent, les primes sont saisies dans le carnet de véhicules. Il est alors possible d'imprimer le total des primes sur les véhicules en stock ou au moins de consulter les primes au cas par cas. Cela s'avère toutefois plus compliqué si les primes ne sont pas saisies dans le carnet de véhicules de façon cohérente, voire ne le sont pas du tout. Certains importateurs offrent tout de même la possibilité de consulter l'ensemble des primes déjà reçues par véhicule via leur site Internet.

En l'absence de carnet de véhicules et de données de l'importateur, il convient de trouver d'autres solutions. Les véhicules déjà immatriculés peuvent être évalués avec le programme d'Eurotax ou d'auto-ideal (achat hors TVA). Cette valeur tient

également compte des primes déjà perçues. Mais en principe, les éventuelles primes qui sont encore à recevoir au moment de la livraison au client final doivent également être prises en compte. Il n'est souvent pas opportun d'évaluer les véhicules immatriculés depuis moins de six mois au moyen du programme d'évaluation. Pour ces véhicules comme pour les véhicules non immatriculés, une augmentation appropriée des corrections de valeur est recommandée afin d'éviter des frais disproportionnés pour déterminer le montant précis des primes.

Si les primes n'ont pas été correctement régularisées pendant l'exercice 2015, cela peut avoir des conséquences sur l'exercice en cours. Il serait particulièrement dangereux de prendre des décisions d'investissement sur la base d'un résultat surévalué et de ne pas pouvoir les rentabiliser par la suite. Tout s'est-il déroulé correctement chez vous ? Avez-vous encore des questions concernant les régularisations ou les évaluations ? Appelez-nous ! Les spécialistes de FIGAS Fiduciaire de la branche automobile suisse SA vous conseillent volontiers. <